

## DEPISTAGE TROD : Organisation d'une action / d'un centre semi-permanent

### Les tests antigéniques sont des Tests Rapides d'Orientation Diagnostique (TROD)

#### 1) Définir la cible : population générale ou autres ?

en concertation avec les professionnels de santé libéraux qui connaissent les besoins de la population et l'offre de tests

#### INDICATIONS des tests ANTIGENIQUES :

##### Personnes asymptomatiques

Âgées de moins de 65 ans

Ne présentant pas de facteur de risque de développer une forme grave

N'étant pas cas contact d'un cas confirmé COVID+ ou n'appartenant pas au

périmètre d'exposition défini dans le cadre d'un cluster

##### Personnes symptomatiques

Dans un délai inférieur ou égal à quatre jours après le début des symptômes

Âgées de 65 ans ou moins et ne présentant pas de facteur de risque de développer une forme grave de la COVID19

#### 2) Former une équipe : avec les libéraux de la ville – Pharmacien/Infirmier/Médecin

#### 3) Identifier un lieu

qui permette de respecter les modalités de réalisation des tests en toute sécurité

les PSL doivent s'engager à respecter un cahier des charges régional ARS

assurer le bio-nettoyage des locaux

s'il ne s'agit pas d'un lieu habituel de soins, nécessité d'un arrêté d'autorisation préfectorale via l'ARS

#### 4) Envoyer projet d'organisation à l'ARS

pour obtention d'une autorisation préfectorale : [ars-dd78-delegue-departemental@ars.sante.fr](mailto:ars-dd78-delegue-departemental@ars.sante.fr)

#### 5) Communiquer : sur le type de tests réalisés et le public ciblé, les indications, les lieux et horaires